

Le Maire
*Vice-Président du Conseil Départemental
des Alpes-Maritimes
Président de la Communauté
de la Riviera Française*

Madame Marie-Christine FRANC DE FERRIERE
Conseillère municipale de Roquebrune Cap Martin

Roquebrune Cap Martin, le 25 octobre 2016

Affaire suivie par : Service de la Restauration municipale
☎ 04 92 10 48 81

V/Réf. : V/courrier du 22 octobre 2016

Objet : Absences d'élèves au groupe scolaire de la Plage

Madame la Conseillère municipale,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier du 22 octobre 2016 relatif aux absences d'élèves constatées la semaine dernière au groupe scolaire de la Plage.

Dès que les éléments concernés, c'est-à-dire l'absence de 120 enfants, ont été portés à ma connaissance et à celle des différents responsables municipaux, toutes les mesures nécessaires dans une situation de ce type ont été mises en œuvre, étant entendu qu'une forte épidémie de gastro-entérite s'est développée dans notre secteur.

La seule consultation à l'hôpital d'un enfant issu de cette école a d'ailleurs débouché sur ce diagnostic, la région Provence Alpes Côte d'Azur étant la 3^{ème} région de France la plus touchée par cette épidémie.

Les protocoles applicables dans cette situation ont été ensuite scrupuleusement respectés avec le concours de l'Agence Régionale de Santé et de la Direction Départementale de la Protection des Populations. Les analyses des repas concernés sont en cours, mais il convient de préciser que le même repas a été servi dans d'autres restaurants scolaires le même jour sans conséquences.

Des échanges réguliers et des contacts approfondis ont eu lieu avec les parents et les représentants élus des parents d'élèves pour répondre à toutes leurs interrogations et se poursuivent régulièrement.

Une réunion aura lieu à ce sujet au mois de novembre après la rentrée scolaire avec les parents d'élèves.

Aujourd'hui, il apparait qu'une vingtaine de cas de gastro-entérite est déclarée dans la commune selon les informations communiquées par le centre hospitalier et les médecins.

En toute transparence, tous les parents d'élèves, ainsi que l'ensemble des élus municipaux, seront bien entendu tenus informés du résultat des investigations conduites qui détermineront, le cas échéant, les causes de cette situation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère municipale, l'expression de mes cordiales salutations.



HOTEL DE VILLE

06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN

TÉL. : 04.92.10.48.48 - FAX ADMINISTRATIF : 04.92.10.48.49 - FAX TECHNIQUE : 04.92.10.48.50

Patrick CESARI,